

Article 7 : Les vertus

CEC 1830-1832

3. Les dons du Saint-Esprit

Même infuses par Dieu, les vertus sont possédées par la personne et la rendent capable d'un *agir bon, facile et agréable en cette vie*¹. Eux aussi ordonnés à l'agir, les dons du Saint-Esprit consistent en dispositions à être agi par l'Esprit Saint².

Désireux de fonder la morale dans l'enseignement du Christ³, saint Thomas fait correspondre les béatitudes aux vertus, il signifie ainsi que la morale chrétienne ne vise pas seulement un bonheur terrestre⁴. Le *Docteur commun* achève l'édifice des vertus et des dons par la mise en correspondance des fruits de l'Esprit reconnu par s. Paul. Un fruit de l'Esprit Saint est le signe *ultime et délectable* du bon agir⁵.

¹ Mise à part la charité et les vertus intellectuelles, les vertus concernent l'agir humain en cette vie seulement (Cf. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, I^a II^æ, q. 67).

² *Les dons du Saint-Esprit sont des dispositions permanentes qui rendent l'homme docile à suivre les inspirations divines* (Compendium CEC 389). Cf. CEC 1830 ; SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, I^a II^æ, q. 68, a. 1-2. Avec Aristote, saint Thomas dit que *l'exercice des habitus est entièrement dans notre volonté* (; SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, I^a II^æ, q. 52, a. 3), mais *le don est nécessaire dans les choses où l'impulsion de la raison ne suffit pas* (; SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, I^a II^æ, q. 68, a. 2). Voici la belle analogie d'un commentateur : *C'est d'une manière différente que le navire est conduit par le travail des rameurs ou par le vent qui emplit les voiles* (JEAN DE SAINT-THOMAS, *Les dons du Saint-Esprit*, Téqui, 1950, p. 27-28).

³ Toute morale reposant sur une loi édictée, définir le lien de la morale des vertus aux béatitudes revient à définir l'Évangile et la Loi nouvelle comme fondement de la morale chrétienne.

⁴ Cf. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, I^a II^æ, q. 69.

⁵ Cf. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, I^a II^æ, q. 70, a. 2. Cf. Ga 5, 22-23.